



*DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE*

*COMMUNE DE SAINT MARCEL PAULEL*

L'an deux mille vingt-deux, le 9 mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Marcel Paulel, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RABANEL, Maire.

Présents : M. André BERSIA, M. Henri BERTHIER, M. Didier BOTTAREL, Mme Elisabetta BRAMBILLA, Mme Claudette CROUZET, M. Frédéric DEHAY, M. Arnaud EVRARD, Mme Yvette LEROY, Mme Véronique RABANEL, M. Paul ROUMEGOUX, M. Yannick WILLEMIN.

Arnaud Evrard a été désigné secrétaire de séance.

**Révision des tarifs du repas du Méchoui Communal**  
Délibération n°20220302

Le Conseil Municipal considère qu'il est nécessaire d'actualiser les prix du repas du méchoui qui n'a pas été augmenté depuis quelques années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs du repas du méchoui, à compter de juin 2022, comme suit :

- Marcelloises et Marcellois : gratuit
- Invité(e)s de plus de 7 ans : 15 euros

Fait à Saint Marcel Paulel, le 9 mai 2022.  
Le Maire,



Véronique RABANEL